

Règlement intérieur du tournoi 2^{ème} Open International de GEX

Article 1 : Organisation

2^{ème} Open International de GEX est organisé par Amicale Echecs sous la présidence de Charles Lalieu.

Il se déroulera du 29.05.2025 au 01.06.2025 à 01210 Versonnex

VERSIONNEX - Salle Pierre Jaques
Route de Collex Bossy - 01210 Versonnex

En cas de litige, seule la version française du présent règlement est opposable

Article 2 : Homologation et appariements

Ce concours, homologué, sous le n° 65473, par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en 7 rondes.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au système suisse (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 FIDE Handbook / 87^{ème} congrès - Baku 2016).

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023.

Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE de Juillet 2025

Article 3 : Cadence

La cadence pour toutes les parties du concours est de Fischer 90 minutes + 30 sec

Article 4 : Inscription

Ouvert à tous.

L'inscription en ligne est fortement conseillée car elle permet de gagner du temps pour l'appariements de la ronde 1. Néanmoins seul le pointage et le paiement de l'inscription la rende définitive.

Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant pointés (au plus tard 30 minutes avant l'heure fixée pour la ronde 1) et donc réglé leur inscription ou qui auront averti l'arbitre ou l'organisateur de leur retard au pointage avec justification acceptées par ce(s) derniers.

Une licence A, valide, de la FFE pour les joueurs français est demandée. Pour les joueurs étrangers, un code FIDE actif pour la saison en cours auprès d'une fédération reconnue par la FIDE est obligatoire

Les joueurs étrangers doivent demander , préalablement, ce code auprès de leurs fédérations.

A défaut ils pourront adhérer au club 'Amicale Echecs' en tant que joueur occasionnel en payant 50 € sur place.

Ce faisant ils obtiendront une licence A de la FFE, pour la saison en cours, qui leur attribuera un code FIDE 'FRA'.

Les droits d'inscription se montent à 50 € pour les adultes et 30 € pour les jeunes de moins de 20 ans.

GRATUIT POUR LES GMI, WGM, MI et WIM Les droits des inscriptions recues après le 28.05.2025, sont de 60 € pour les adultes et de 40 € pour les jeunes

Article 5 : Horaires

Pointage	29.05.2025	12:00:00			
Ronde 1	29.05.2025	16:30:00			
Ronde 2	30.05.2025	10:00:00			
Ronde 3	30.05.2025	16:30:00			
Ronde 4	31.05.2025	10:00:00			
Ronde 5	31.05.2025	16:30:00			
Ronde 8	01.06.2025	09:00:00	Remise des prix	01.06.2025	21:00:00
Ronde 7	01.06.2025	15:30:00			

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre total de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).
Le départage entre les ex æquo est effectué, dans l'ordre, par le .

Article 7 : Prix, récompenses

Les prix sont composés de prix en nature, de coupes et de médailles, de récompenses en espèces, pour un total de 5000 €, à condition d'avoir un quorum d'au moins 100 participants payants , sinon ils seront adaptés au prorata du nombre de joueurs inscrits.

En cas de quorum, le premier prix garantis au classement général sera de 1000 €

sinon ils seront adaptés au prorata des joueurs inscrits (voir Art.7 §1)

Les prix spéciaux pour les catégories Moins de 2200 Elo, moins de 2000 Elo, moins de 1800 Elo, moins de 1600 Elo, ainsi que Vétérans, Juniors, Cadets, Minimes, Pupilles, Poussins, Petits-poussins , seront conditionnés à la présence d'au moins 3 joueur(se)s de ces catégories.

La liste des prix sera affichée avant la 4ème ronde.

A l'exception des coupes, les prix ne sont pas cumulables. Les prix jeunes sont toujours en nature.

Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Les prix du classement général sont répartis à la place

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- . Le prix du classement général, le prix par tranches ELO, puis les prix spéciaux.

Les joueurs non classés "FIDE" ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Les joueurs non présents à la remise des prix abandonnent, de facto, leur prix au profit du club organisateur.

Article 8 : Prix par club

Un prix de 80 € sera attribué(e) au club dont le total des 5 meilleurs résultats sera le plus haut.

Article 9 : Forfait

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard est forfait sauf si l'arbitre en décide autrement.

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.

Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage, avant le début de la ronde, au +41 77 534 62 16 en précisant ses "nom et prénom".

Article 10 : Rappels

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace boisson »+ un fumoir extérieur. Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Les téléphones, les montres connectées, les oreillettes et tout autre appareil électronique doivent être éteints et rangé dans un sac sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.
Les joueurs peuvent librement proposer nulle

Article 11 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Charles Lalieu (AO2).

Le, ou les, arbitres adjoints sont : Kupalov, Igor (AF).

Article 12 : Commission d'appel

Une commission d'appel sera constituée. Sa composition (3 membres) sera affichée dans la salle de jeu. Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oralement dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à l'arbitre qui la fera suivre à la Commission d'appel qui statuera.

Article 13 : fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) apporte le résultat de la partie à la table de marque. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule puis les deux joueurs quittent la salle de jeu.

Un résultat non communiqué pourra être comptabilisé comme un double forfait.

Article 14 : Droit à l'image

Par son inscription au 2^{ème} Open International de GEX, le joueur(euse) adulte ou les parents du joueur(euse) mineur (e) donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet (<http://amicale-echecs.com>), dans la presse régionale, ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Article 15 : Règlements particuliers

Les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'échecs ainsi que les mesures sanitaires éventuelles qui seraient en vigueur durant la période du concours et qui feraient l'objet d'un affichage spécifique.

L'arbitre principal
AO1 Charles Lalieu



29.05.2025

L'Organisateur
Amicale Echecs

Charles Lalieu



29.05.2025

Composition de la commission d'appel